

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA  
DORDOGNE

**MAIRIE de  
LIMEUIL**



Les Plus  
Beaux Villages  
de France®

**COMPTE RENDU  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA  
COMMUNE DE LIMEUIL**



**SEANCE DU 25 mars 2015**

<b>Nombre de conseillers :</b>	
<b>En exercice :</b> 11	L'an deux mil quinze, le 25 mars à 20h00
<b>Présents :</b> 10	Le Conseil Municipal de la commune de Limeuil, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude HERVE, Maire.
<b>Votants :</b> 11	Date d'envoi de la convocation : 18 mars 2015
<b>Conseillers présents :</b>	Mrs. HERVE. BOUSSQUET. DURAND. FOUILLET. MARIN. RICHARD. VAN STRIEN. Mmes HULOT. MARTIN DA COSTA. MERINO
<b>Conseillers absents :</b>	
<b>Ont donné procuration :</b>	NINNIN Laurence a donné procuration à Nicole HULOT
<b>Secrétaire :</b>	RICHARD Dominique

## **Approbation du procès verbal du conseil Municipal du 3 mars 2015**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 mars 2015.

Le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 mars 2015 est approuvé à l'unanimité.

## **Divers**

Il est proposé les points divers suivants à rajouter à l'ordre du jour :

- Affectation des résultats
- Avenant bail Garden Party

## **1 - Réserve parlementaire**

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été décidé d'attribuer l'aide parlementaire de 7 000€ à l'accès au parking. Ces travaux devant être faits rapidement, il est souhaitable d'en changer la destination.

Après délibération le conseil municipal à l'unanimité des membres : Décide d'envisager de demander cette subvention soit pour les travaux du mur du château ou pour l'éclairage public du parking DOLLE et Monteil, après l'établissement de devis. L'association Concordia sera consultée pour les travaux du mur du château.

## **2 – Travaux EDF**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les travaux d'effacement du réseau EDF au niveau du souffleur de verre.

Le montant des travaux s'élève à 11 328.12€ T.T.C. La commune devra financer les travaux à hauteur de 50% du montant H.T.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité, donne son accord pour faire effectuer ces travaux, accepte le financement de 50% du montant H.T. des travaux.

## **3 - Travaux France Télécom**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les travaux d'effacement du réseau France Télécom  
Le montant des travaux à la charge de la commune est de 3 800,74€ H.T. soit 4 560.89€ T.T.C.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité donne son accord pour faire effectuer ces travaux pour un coût T.T.C. de 4 560.89€.

## **4 - Taxe de séjour**

Suite aux nouvelles dispositions de la taxe de séjour en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de modifier les modalités de mise en application de la taxe de séjour à compter du

26 mars 2015 à savoir Pour les campings le régime de la taxe de séjour sera au réelle montant de la taxe sera de 0,50€ par nuitée + 10 % de taxe additionnelle.

Les gérants des campings devront fournir à la mairie à chaque fin des mois de juin, juillet, août et à la fin de la saison touristique un état du nombre de personnes accueillies dans leurs campings ainsi que le règlement correspondant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants accepte cette proposition.

#### **5 – Régie horodateur**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'ouvrir un compte de dépôts de fonds au trésor public au nom du Régisseur des recettes afin de pouvoir encaisser les paiements par carte bancaire. Il propose d'inverser l'ordre des régisseurs en nommant Monsieur DURAND Bruno régisseur titulaire et Monsieur FOUILLET Michel régisseur suppléant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de nommer Monsieur DURAND Bruno régisseur titulaire et Monsieur FOUILLET Michel régisseur suppléant et d'ouvrir un compte de dépôts de fonds au trésor public au nom du régisseur titulaire.

#### **6 – Prix location parking DOLLE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a rencontré Monsieur DOLLÉ Vincent, représentant de l'indivision DOLLÉ concernant la location de leur terrain à usage de parking. Il a été convenu d'un commun accord que le montant de la redevance serait de 1 000€ pour les années 2015 et 2016. A cet effet, une convention a été établie entre Monsieur DOLLÉ et la commune de Limeuil.

#### **7 – Compte de gestion assainissement 2014**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion 2014 du service assainissement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, après en avoir délibéré, approuve le compte de gestion 2014 du receveur municipal pour le service assainissement.

#### **8 – Compte administratif assainissement 2014**

Madame Hélène MERINO présente au conseil municipal le compte administratif 2014 du service assainissement comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
58 719.13€	71 913.18€	37 298.00€	49 745.72€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres votants, ayant droit de vote, ce compte administratif.

## 9 – Budget primitif 2015 service assainissement

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif 2015 du service assainissement comme suit :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
72 775.30€	72 775.30€	49 180.83€	49 180.83€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres ce budget.

## 10 – Compte de gestion du service d'adduction d'eau potable 2014

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion 2014 du service AEP

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, après en avoir délibéré, approuve le compte de gestion 2014 du receveur municipal pour le service d'adduction d'eau potable.

## 11 – Compte administratif du service d'adduction d'eau potable 2014

Madame Hélène MERINO présente au conseil municipal le compte administratif 2014 du service d'adduction d'eau potable comme suit :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
86 669.41€	104 623.74€	210 788.49€	69 083.78€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres votants, ayant droit de vote, ce compte administratif.

## 12 – Budget primitif 2015 du service d'adduction d'eau potable

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif 2015 du service d'adduction d'eau potable comme suit :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
187 876.70€	187 876.70€	197 850.74€	197 850.74€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres votants ce budget primitif.

### **13 – Affectation des résultats service assainissement**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'affecter au compte 1068 du budget 2015 du service assainissement la somme de 11 797.83 €.

Le Conseil Municipal, a l'unanimité des membres votant , après en avoir délibéré, approuve cette affectation de résultat.

### **14 – affectation des résultats service d'adduction d'eau potable**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'affecter au compte 1068 du budget 2015 du service d'adduction d'eau potable la somme de 17 954.33 €.

Le Conseil Municipal, a l'unanimité des membres votant, après en avoir délibéré, approuve cette affectation de résultat.

### **15– Avenant bail Garden Party**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de faire un avenant au bail commercial du restaurant « Garden Party ». Ce bail avait été établi au nom de Madame Marilynne MIFSUD, gérante de la société, Il doit être modifié et établi au nom de la SARL FMW.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cet avenant.

### **16 - Divers**

#### **Convention l'Ancre de Salut**

La convention avec la SARL L'Ancre de Salut a été renégociée à la baisse en 2009 lors de l'achat à la commune de la parcelle de terrain sur laquelle est implantée la terrasse côté bar.

A ce jour le montant de la redevance annuelle s'élève à 742,58€. Aucune négociation ayant pu aboutir, la convention reste inchangée jusqu'en 2018 et le montant de la redevance sera révisé tous les ans en fonction de l'indice des prix à la consommation.

#### **Office de Tourisme**

Madame Laura PISTRE remplace Mme Mathilde GOURGOUSSE à l'office de tourisme qui va réouvrir le 2 avril.

#### **Contrats CAE**

Madame LECOURT Danielle sera affectée partiellement à l'agence postale durant la période d'été Il est décidé de reconduire le contrat CAE de Monsieur JURKOWSKI Quentin.

Le secrétaire de séance,  
Dominique RICHARD

Le Maire,  
Jean-Claude HERVE